



Direction Générale Ressources
Département des ressources humaines
Service juridique RH

Décision n°2025_169DEC

Objet : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux RH

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégations de fonctions et de signature aux élus,

Vu la requête n°2506741 déposée par M. Wistan PLATEAUX le 16 avril 2025 devant le tribunal administratif de Nantes sollicitant l'annulation de la délibération du conseil municipal du 6 décembre 2024 portant création d'une autorisation spéciale d'absence en cas de règles douloureuses incapacitantes ou d'endométriose pour les personnes menstruées,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la ville de Nantes dans ce dossier devant le tribunal administratif de Nantes,

Décide

Article 1^{er} - De défendre les intérêts de la Ville dans l'action intentée devant le tribunal administratif de Nantes par M. PLATEAUX.

Article 2. De confier au cabinet Coudray, sis Parc d'affaires Oberthur, 1 rue Raoul Ponchon, CS 34442 35044 Rennes cedex, la défense et la représentation de la ville de Nantes dans ce dossier.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 08 JUL. 2025

Pour Madame La Maire,

L'adjointe déléguée,

Aïcha BASSAL

Transmis en préfecture le : 08 JUL. 2025

Mis en ligne le : 09 JUL. 2025

Page 1 sur 1

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20250708-2025_169DEC-AR
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025